



Retrait heures fin de contrat

Par **billieboule**, le **04/11/2011 à 13:20**

Bonjour,rnrnEmployé par le conseil général en poste d'éducateur pour un cdd à temps plein de 6 mois d'avril à aout, mon employeur se désengage d'une promesse de renouvellement fin aout en me faisant signer un avenant d'un mois. rnLors de mon solde tout compte, mon employeur m'a retiré tout simplement les heures de carence (dernière fiche de paie stipule 120h effectués pour 164 h réelle) soit un manque à gagner de 400 euros sur mon dernier salaire perçu. Je précise que les plannings sont à la charge du chef de service et que le principe d'annualisation est retenu pour la gestion du temps de travail. JE précise que dans mon contrat de travail, rien ne précise cette pirouette, bien entendu...rnConscient que la pratique est illégale, je peine à trouver les articles de lois correspondants.rnVous remerciant de votre attention et de vos réponses.rnCordialement

Par **pat76**, le **08/11/2011 à 19:00**

BonjourrnrnIl est bizarre qu'un Conseil Général Présidé par un membre de l'UMP ancien maire et actuellement conseiller municipal, d'une ville du Bas-Rhin, qui plus est Chevalier de la légion d'honneur depuis le 14 juillet 2011, ne respecte pas la législation du travail et le Code de la fonction publique.rnrnPeut être qu'en saisissant le Tribunal administratif, vous pourrez obtenir gain de cause.